



BULLETIN 2022 - MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE



La Municipalité souhaite la bienvenue à Mme Ginger Finan en tant que nouvelle inspectrice en bâtiment. Ginger est joignable du **mardi au vendredi** de 8h30 à 16h00. Tél. : 819-453-7049 ou par courriel inspecteur.otter-lake@mrcpontiac.qc.ca

BESOIN D'UN PERMIS? Un permis est **OBLIGATOIRE** pour toutes les nouvelles constructions, démolitions, rénovations, installations septiques, puits et lotissements.

PISCINES: Saviez-vous qu'une clôture, soit autour de votre terrain, soit autour de votre piscine, est obligatoire? *Appelez l'inspectrice pour plus de détails.*

COUPE D'ARBRES: Saviez-vous qu'une autorisation est nécessaire pour couper des arbres dans les 15 m de la zone riveraine protégée (10 m selon la pente)?

INSTALLATION D'UNE ROULOTTE: Le règlement relatif aux roulottes se trouve sur notre site web. Veuillez informer le bureau une fois la roulotte installée. *Contactez le bureau pour plus d'information.*

MÉDAILLE D'IDENTIFICATION POUR CHIEN ET CHAT: Votre animal de compagnie a-t-il une médaille? La médaille permet d'identifier votre animal s'il est ramassé par notre agent de contrôle des animaux. Elles sont disponibles au bureau municipal. **Le cout est de 20 \$ par année par animal.**

DATES POUR FEUX À CIEL OUVERT (sans foyer): du 15 novembre au 15 mars de chaque année. Le permis est obligatoire et peut être obtenu auprès du Chef des pompiers.

FEU D'ARTIFICE: Saviez-vous que les feux d'artifice ne sont autorisés que lors de certaines fêtes civiques? Journée nationale des patriotes (longue fin de semaine de mai), Fête nationale du Québec (24 juin), fête du Canada (1er juillet), congé civique (août) et fête du Travail (septembre). Règlement 07-03-2012 (voir site web).

STATIONNEMENT DE NUIT: Saviez-vous que vous ne pouvez pas stationner un véhicule sur une route municipale la nuit (entre minuit et 6 h) en hiver (du 15 novembre au 15 avril) selon le règlement municipal 2016-12-09 et le règlement de la SQ 2011-01? Veuillez respecter les panneaux et règlements sur le STATIONNEMENT INTERDIT. Sachez également que vous ne pouvez pas pousser la neige de vos entrées privées sur les routes municipales. C'est extrêmement dangereux.

ENTRÉES ET VOIES PRIVÉES: Elles doivent être dégagées de branches et d'arbres de 12' de largeur et de 12' de hauteur, afin de permettre aux véhicules d'urgence d'accéder à votre propriété. (9-1-1 et services d'incendie).

SURVEILLANCE DE VOISINAGE D'OTTER LAKE - Vous voulez rendre votre municipalité plus sécuritaire? Veuillez nous transmettre toute information sur les crimes ou les activités suspectes. Vous nous trouverez dans le site web de la municipalité d'Otter Lake ou dans Facebook « Otter Lake Surveillance de Voisinage ». *Appelez le 9-1-1 ou la police pour signaler un crime.*

LAVAGE DE BATEAU: La municipalité a installé un poste de lavage de bateau au garage municipal, derrière la salle municipale. Vous devez obligatoirement laver votre bateau avant de le mettre à l'eau dans l'un de nos lacs. Règlement 02-09-2020. *(Voir le site web.)*

Outils d'information

Site web – www.otterlakequebec.ca

Le site Internet contient les réponses à la plupart de vos questions sur la municipalité d'Otter Lake dont : les heures d'ouverture (bureau, poste de transfert), les activités communautaires, les règlements, les assemblées municipales, les budgets, les permis, les avis publics, etc. Faites-le-nous savoir si vous ne trouvez pas la réponse à votre question.

Facebook – Municipalité - [facebook.com/OtterLakeQC](https://www.facebook.com/OtterLakeQC)

Facebook est utilisé pour informer immédiatement les gens des avis importants et des événements futurs dans la Municipalité. Vous devez d'abord cliquer sur le bouton "J'aime" sur la page Facebook d'Otter Lake pour recevoir automatiquement les avis.

Système d'alerte d'urgence – Le système vous contactera immédiatement par téléphone ou par courriel des situations dangereuses dans la communauté. Au cours de la dernière année, il a été utilisé pour alerter les résidents à des interdictions de feu et des problèmes liés au système d'approvisionnement en eau. Si vous n'avez jamais reçu une telle alerte, vous devez contacter le bureau municipal pour vous inscrire.

Courrier - Les avis importants continueront d'être envoyés par la poste.

RÉSUMÉ DU BUDGET 2022

Revenus : **2 796 615 \$**

Coûts d'exploitation : **2 555 515 \$**

Surplus opérationnel : **241 100 \$**

Paielement de la dette à long terme : **(41 100 \$)**

Activités d'investissement : **(200 000 \$)**

Surplus/déficit aux fins fiscales : **0 \$**

Taux de taxation : **0,62 \$/100\$ d'évaluation**

Redevances : Infrastructure d'eau (zone d'eau) **142 \$**

Infrastructure d'eau (population) **8 \$**

Distribution de l'eau **150 \$**

Gestion des déchets **100 \$**

Pour plus d'informations sur le budget, consultez notre site web : otterlakequebec.ca/budget

ÉPANDAGE DE CALCIUM SUR LES ROUTES: En juin et août (si la température le permet)

PAIEMENT DES TAXES: Dû le 1er avril 2022. Les comptes de taxes de plus de 300 \$ sont payables en 3 versements, le 1er avril, 1er juillet et 1er septembre 2022. Nous acceptons les chèques postdatés si vous souhaitez les envoyer tous en même temps. **Modes de paiement :** comptant, chèque, débit et en ligne dans la plupart des grandes banques.

EAU POTABLE: Désormais disponible à l'extérieur, au bureau municipal, 15, av. Palmer. L'eau n'est plus disponible à la station de pompage.

GESTION DES DÉCHETS - Horaire du dépotoir :

Avril à octobre : de 8 h à 17 h le vendredi, samedi et lundi et de 9 h à 18 h le dimanche.

Novembre à mars : de 8 h à 17 h le vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Élimination des objets lourds : GRATUIT les 4 et 5 juin 2022. **(Un weekend seulement.)**

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Recyclage et compostage : Le gouvernement provincial réduira notre financement si nous ne réduisons pas notre tonnage de déchets.

L'augmentation du recyclage et du compostage réduit le tonnage de déchets et nous permet de maintenir nos frais de service de déchets bas pour le contribuable.

Le compostage est facile à faire : jetez simplement vos restes de nourriture, marc/filtres de café, sachets de thé, etc. dans un sac biodégradable et apportez-le pour le jeter dans le récipient de compostage.

Une liste complète des articles appropriés est sur le site web pour le recyclage et le compostage.

LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES COMITÉS

Le maire, Terry Lafleur (chapeaute tous les comités)

Darren Knox – Chemin public/VTT/Motoneige

Jennifer Quaille – Environnement/Eau/Association des lacs/espèces envahissantes/Planification/Urbanisme/RH

Kathleen Gauthier – Finance/Parc Leslie

Penny Dubeau – Bibliothèque/RA/Personnes âgées/Service d'incendie/Sécurité publique/Lampadaires

Serge Sabourin – Chemin public/VTT/Motoneige/ Service d'incendie/Sécurité publique/Éclairage public/

Environnement/Eau/Association des lacs/ espèces envahissantes

Robin Zacharias – Finance/RH/Planification/Urbanisme/Internet

Facebook/Communication marketing

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

RÉUNION MENSUELLE :

Premier mardi du mois à 19 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

(située à l'école Ste-Marie)

Mardi : 13 h à 16 h 30 et 19 h à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 16 h 30

Jedi : 13 h à 15 h et 18 h à 21 h

Veuillez noter que des ordinateurs et un accès Internet sans fil sont disponibles.